

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 86 (1998)

Heft: 1424

Artikel: Les ONG : proches des femmes... jusqu'au niveau des pâquerettes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-284822>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES ONG: PROCHES DES FEMMES... JUSQU'AU NIVEAU DES PÂQUERETTES

Photo: Creo Osaka West

Entretien avec Perle Bugnon-Secretan, qui a connu de longues années de collaboration avec la grande famille des Nations Unies, par l'intermédiaire des organisations non gouvernementales.

FS: Très tôt, vous vous êtes intéressée aux activités des Nations Unies. Pourquoi?

Perle Bugnon-Secretan: Ayant reçu le statut consultatif en tant qu'organisation non gouvernementale, avec entre autres buts l'éducation des filles pour la paix, l'Association mondiale des guides et éclaireuses – quelque 8 millions de jeunes, ce n'est pas rien! –, m'a demandé de la représenter au siège européen des Nations Unies à Genève et à l'UNESCO à Paris. C'était en 1945, année de la création des NU. En 1946, l'ONU a désigné une commission chargée de l'amélioration de la condition des femmes. Son secrétariat a heureusement été fixé à ce moment à Genève, et j'ai pu en suivre les sessions. Elle s'est d'emblée montrée très active, s'appuyant non seulement sur la Charte des NU, qui veut la reconnaissance des droits fondamentaux pour tous les humains, sans distinction de sexe, mais aussi sur la Déclaration universelle des droits de l'homme. Celle-ci réaffirme effectivement que les hommes naissent libres et égaux en dignité et en droits, et que tous peuvent se prévaloir de ces droits, sans distinction notamment de sexe.

FS: Qu'a fait la commission de particulièrement important pour les femmes?

P.B.-S.: Je rappellerai simplement quelques-unes des conventions qu'elle a proposées ou fait proposer par les autres organisations des NU à la signature des Etats:

1951: sur l'égalité de rémunération en cas de travail égal (Organisation internationale du travail)

1953: sur les droits politiques de la femme



1957: sur la nationalité de la femme mariée

1960: contre la discrimination dans l'enseignement (UNESCO) et d'autres, jusqu'en

1979: sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, qui regroupe toutes les principales dispositions déjà adoptées – et la série continue...

Mais la commission s'est préoccupée d'engager dans son action, non seulement les gouvernements, mais les femmes elles-mêmes, de les faire participer à l'amélioration de leur condition. D'où, en 1975, l'Année internationale de la femme, qui eu un immense écho, et les grandes conférences mondiales des femmes: Mexico (1975), Copenhague (1980), Nairobi (1985), Beijing (1995). Outre les améliorations juridiques amenées par les conventions, toutes ces actions ont tendu à faire reconnaître le rôle irremplaçable des femmes dans le développement socio-économique d'un pays.

FS: Quel a été le rôle des ONG, en particulier féminines, dans ces efforts?

P.B.-S.: Elles sont écoutées, parce qu'on sait qu'elles sont proches des femmes elles-mêmes, et cela souvent

Photo: Stephenie Hollyman



jusqu'au niveau, si j'ose dire, des pâquerettes. Elles peuvent dénoncer ce qui se passe dans la réalité – et on sait que c'est là, dans le détail, que se cache le diable. Un seul exemple, parmi beaucoup: la convention que préparait l'UNESCO contre la discrimination des filles dans l'enseignement. Il se trouve que je faisais partie de la délégation gouvernementale. Le Conseil international des femmes souhaitait, à juste titre, que la convention prévoie non pas un enseignement équivalent, mais bien le même enseignement pour garçons et filles. Sa présidente a donc pris contact avec moi, me demandant d'intervenir afin d'obte-

nir un amendement au projet de convention. J'ai donc à mon tour contacté les autres membres de la délégation suisse à l'assemblée générale de l'UNESCO, qui devait adopter la convention. Le moment venu, je suis intervenue au nom de la Suisse et notre délégation a pu obtenir le changement désiré par les femmes.

FS: Quelles conclusions tirez-vous de vos années de collaboration avec les NU par le biais des ONG?

P.B.-S.: Par les nombreuses organisations de «la famille des NU» auxquelles elle appartient, la Suisse a déjà pu, à la fois participer à l'effort pour l'amélioration de la situation si précaire dans laquelle se trouve la plus grande partie du monde, et bénéficier aussi de cet effort. Notamment les femmes. Cela a permis à des organisations suisses de s'appuyer sur les conventions internationales à une époque où n'existait en Suisse aucun organisme ayant pour mandat de s'occuper de la condition des femmes. N'oublions pas que l'article sur l'égalité de la Constitution est issu du Congrès des femmes de 1975, que l'on avait pu inscrire dans le mouvement de l'Année internationale des femmes.

Je ne puis que souhaiter que mon pays ait enfin le courage de sortir de son isolement et d'adhérer à l'organisme politique des NU, afin de pouvoir y faire entendre sa voix. Heureusement, la Suisse soutient généreusement les NU sur le plan financier et par les services qu'elle met à leur disposition.

En guise de conclusion, ces quelques lignes d'un message de l'ambassadrice Francesca Pometta, alors notre observatrice à l'ONU (1988): «La présence politique de la Suisse est malheureusement rare. Son statut d'observateur l'exclut non seulement de l'Assemblée générale, mais encore de très nombreux organes des NU. Le travail dans les coulisses reste par définition sporadique et ponctuel. La Suisse n'a pu influencer les suites de la Conférence de Nairobi. Dans l'ensemble, notre contribution à l'amélioration de la condition féminine se limite surtout aux problèmes de développement traités par les institutions spécialisées (UNESCO, OMS, OIT, etc.).»



«NOUS DEVONS RENDRE DES COMPTES À L'ONU»



Le tour d'horizon de Patricia Schulz

FS: En tant que directrice du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes, vous participez souvent à des conférences internationales sur des questions concernant l'égalité des sexes. Avez-vous le sentiment que toutes ces réunions font avancer la cause des femmes?

Patricia Schulz: Indiscutablement! Ce qui me semble particulièrement important est la synergie qui se crée maintenant entre les organisations internationales non gouvernementales (ONG) et les délégations officielles. Non qu'il n'y eût auparavant aucune collaboration entre ces deux types d'institutions, mais les ONG ont acquis ces dernières années un savoir et dès lors une force politique assez remarquables. Je me souviens qu'à la Conférence régionale européenne préparatoire de la Conférence